

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : RAPPORT 2024 SUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE »

N° 25-53

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU ses délibérations N° 09-117 du 16 décembre 2009 et N° 10-29 du 30 mars 2010, acceptant la cession au profit de la Communauté de Communes des 16 parts sociales détenues par la Société HEINEKEN au sein de la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » ;

CONSIDERANT que, suite à sa délibération N° 12-98 du 28 septembre 2012 et aux termes de sa délibération N° 13-22 du 12 avril 2013, la Communauté de Communes est détentrice de 181 parts sociales de cette S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » ;

VU l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les organes délibérants des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements actionnaires d'une société se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société en question ;

VU ainsi le rapport sur la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », dont la Communauté de Communes est actionnaire, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 25 septembre 2025 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

prend acte

du rapport établi sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », au titre de l'exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sandrine HIMBERT

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer**DE-25-53**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T11-19-50.00 (MI264139427)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-53-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE : RAPPORT 2024 SUR LA SOCIÉTÉ
D'ECONOMIE MIXTE " LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE "

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-53 AG RAPPORT 2024 FOYER
BASSE BRUCHE.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/25 à 11:19

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 29/09/25 à 11:19

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 11:26